



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le douze octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel,

Absents excusés : Monsieur AURRAN Robert représenté par M. IPPOLITO Philippe, Monsieur RALLON Daniel représenté par M. Roger MARIA.

Absents non excusés : Mesdames SAMPEDRO Nathalie, et SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du 5 octobre 2018

Nb de membres : 12

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2018_32D : Subvention GEDAR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme avait été réservée lors du Budget Primitif sous l'égide de « Associations diverses » au cas où un besoin en cours d'année apparaîtrait pour une association quelconque.

Il propose d'allouer une subvention de 400 € au Groupement d'Etudes et Développement Agricole et Rural de la Tinée pour l'organisation de la 47^{ème} foire concours de la Tinée et de puiser dans cette enveloppe.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la subvention suivante :

✓ GEDAR de la Tinée : 400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire,

DECIDE d'allouer la subvention ci-dessus,

AUTORISE M. Le Maire ou son 1er Adjoint à signer tout document à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le
Et publication ou notification du*



LE MAIRE
Roger MARIA